

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2023,
- Vu l'arrêté du 22 février 2023 nommant le jury du concours externe de l'agrégation, section langues vivantes étrangères : anglais, pour la session 2023,
- Vu les propositions de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommées pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examinatrices spécialisées

Mme Anne JUGNET
Maîtresse de conférences des universités
Mme Anaïs LE FEVRE-BERTHELOT
Maîtresse de conférences des universités
Mme Julie NEVEUX

Maîtresse de conférences des universités

Mme Anne PAGE Professeure des universités Académie de CRETEIL

Académie de RENNES

Académie de PARIS

Académie d' AIX-MARSEILLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 24 mai 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et par délégation La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU